

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 23 juin 2014, à la salle
municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à
20h00.**

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Était absent :

Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de
Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Monsieur Benedict Fortin, fait fonction de directeur général et
secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Résultats des soumissions relatives à l'appel d'offres pour le
pavage du Rang 6 Est
4. Appel d'offres pour l'achat d'un camion de déneigement et
ses équipements
5. Période de questions.
6. Clôture de l'assemblée.

////////////////////

1. Ouverture de la séance.

La séance est ouverte à 19h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Steve Bernier et unanimement résolu
d'adopter l'ordre du jour.

1406-21

3. Résultats des soumissions relatives à l'appel d'offres pour le pavage du Rang 6 Est

Considérant que trois entrepreneurs ont déposé une soumission pour le contrat de pavage 2014-006-8065 et que les dites soumissions ont été ouvertes à 16h05 ce 23 juin 2014;

Considérant que plus bas soumissionnaire conforme est «Pavage des Monts» pour chacune des sections ciblées par les travaux;

Considérant que le coût total des trois sections dépasse la capacité financière de la municipalité, le contrat de pavage 2014-006-8065 est consenti pour les sections 1 et 3 à «Pavage des Monts»;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par monsieur Doris Saucier

Et, unanimement résolu de :

- 1) Procéder à l'adjudication du contrat de pavage 2014-006-8065 à «Pavage des Monts» pour l'exécution des travaux sur les sections 1 et 3;
- 2) Procéder à l'engagement des crédits budgétaires réservées à cette fin;
- 3) Planifier une réunion de chantier avant le début des travaux au plus tard le 2 juillet 2014;
- 4) Procéder aux travaux préparatoires tels que le profilage des fossés pour faciliter l'écoulement des eaux et qu'à cette fin l'équipement de type «pelle 200» soit utilisée avec deux camions pour le transport et la disposition des matériaux engageant ainsi une somme n'excédant pas 5 000 dollars;
- 5) Procéder aux travaux dans les meilleurs délais possibles.

Note : M. Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1, a déclaré son intérêt pécuniaire et s'est abstenue de prendre part à la décision finale des présentes.

1406-22

4. Appel d'offres pour l'achat d'un camion de déneigement et ses équipements

Considérant le besoin de se doter d'un nouveau camion de déneigement avec des caractéristiques précises vues la topographie du réseau routier municipal, le devis décrira ces besoins;

Considérant que la somme anticipée pour se procurer un tel véhicule et ses équipements dépasseront la somme de 100 000 dollars donc, l'affichage de l'appel d'offres se fera par voie électronique sur le site du «Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO);

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay

Et, unanimement résolu d'autoriser la rédaction du devis en fonction des besoins spécifiques de la municipalité et de le publier au site SEAO;

Que simultanément, la recherche et la préparation législative des modalités de financement soient amorcées par souci d'économie de temps.

Je, soussigné, Benedict Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Léandre, atteste que la municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour effectuer les dépenses figurant aux résolutions numéro 1406-21 et 1406-22 respectant ainsi les modalités législatives de l'article 961 du Code municipal du Québec.

Benedict Fortin
Directeur général et secrétaire-trésorier

5. Période de questions

Aucun citoyen n'était présent.

6. Clôture de l'assemblée extraordinaire

1406-23

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque

Et, unanimement résolu de clore la présente session extraordinaire, à 20h35.

Jean-Pierre Chouinard,
Maire

Benedict Fortin,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard
Maire